Ville de BESANÇON Secrétariat Général

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1994

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le 12 décembre 1994 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents: M. SCHWINT, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT, M. PINARD, Mme MADER, M. HUMBERT, M. HIRSCH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY (à partir de la question 6), M. VUILLEMIN, M. FUSTER (jusqu'à la question 3/b), M. MATHIEU, M. BARETJE (jusqu'à la question 31), M. RÉGNIER, M. JEANNEROT (jusqu'à la question 2 et à partir de la question 6), M. MEUNIER, M. LAGRANGE (jusqu'à la question 31), M. FOUSSERET, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY (à partir de la question 2), M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. TISSOT, M. JEANNIARD (à partir de la question 6), M. LIEVREMONT, M. DAHOUI, M. NOT, M. GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. JEANTOT, M. JACQUEMIN, Mme CAMPBELL, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET (à partir de la question 6), M. SALOMON, M. TABOURNOT, M. CHOMETTE, M. BAS, M. VIALATTE, M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

Absents: M. ANTONY (jusqu'à la question 6), M. FUSTER (à partir de la question 3/b), M. BARETJE (à partir de la question 31), M. JEANNEROT (de la question 2 à la question 6), M. LAGRANGE (à partir de la question 31), Mme DUFAY (jusqu'à la question 2), M. PIERLOT, M. JEANNIARD (jusqu'à la question 6), M. ANGUENOT, M. RAGOT, M. TOURRAIN, M. MAILLARD, Mme DUVERGET (jusqu'à la question 6).

Secrétaire : M. JEANTOT.

Procuration de vote :

Mandants: M. ANTONY (jusqu'à la question 6), M. FUSTER (à partir de la question 3/b), M. BARETJE (à partir de la question 31), M. LAGRANGE (à partir de la question 31), Mme DUFAY (jusqu'à la question 2), M. PIERLOT, M. TOURRAIN.

Mandataires : M. MAGNIN (jusqu'à la question 6), M. FOUSSERET (à partir de la question 3/b), M. PINARD (à partir de la question 31), M. SCHWINT (à partir de la question 31), M. MAGNIN (jusqu'à la question 2), Mme BULTOT, M. GRAPPIN.

* * * *

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, l'Assemblée a observé un instant de silence, en mémoire de M. Claude HINTZY, récemment disparu.

Préalablement, M. PINARD avait donné lecture du dernier message laissé par Claude HINTZY à l'intention de ses collègues.

M. JUSSIAUX a ensuite informé l'Assemblée du trophée 1994 attribué par le Groupement des Autorités Responsables de Transport à la CTB, trophée qui récompense sa politique de communication en direction des usagers du transport public.

Enfin, M. le Maire, au nom de l'Assemblée, a félicité M. VIALATTE qui vient d'être distingué dans l'Ordre National du Mérite, au titre de la Jeunesse et des Sports.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale a pris les décisions suivantes :

 1 - Conseil Municipal - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal -Modification des commissions délégations

L'Assemblée Communale a procédé à l'installation de M. Camille JEANTOT qui siégera aux commissions Urbanisme - Action Foncière - Sport et Information et Communication.

Il représentera la Ville au Conseil d'Administration du lycée polyvalent Pergaud (délégué titulaire), du lycée professionnel Pergaud (délégué titulaire) et des collèges Proudhon (délégué titulaire) et Camus (délégué suppléant).

2 - Exercice 1994 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

3 - Garanties d'emprunts :

- a) à la Société Anonyme de Franche-Comté :
- a_1) Construction de 31 garages, 1 à 7 rue de Fribourg à Besançon Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 136 050 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

a₂) Construction de 18 garages, 5 à 8 rue Berlioz à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 339 950 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

 ${f a_3}$) Résidence Montboucons - Etudiants - Construction de 61 logements et 31 garages - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 8 890 645 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

 ${\bf a_4}$) Programme Ravel 2 - Construction de 36 logements PLA et 35 garages - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 12 310 901 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

b) à l'Office Public d'HLM de Besançon - Construction de 111 logements ZAC de Planoise (Résidence Camille Claudel) - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 41 970 088 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité (M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas participé au vote).

c) à la SAIEMB - Construction de 27 logements étudiants dans les anciens locaux du PARISIANA, 36 rue Mégevand - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 3 800 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité (M. PONÇOT, Président de la SAIEMB, n'a pas participé au vote).

4 - Comptabilité:

a) Réseau d'assainissement - Réajustement des aides financières - Additif à la délibération du 7 novembre 1994

Adopté à l'unanimité.

b) Exercice 1994 - Budget supplémentaire

A la majorité (11 Conseillers votant contre et 3 s'abstenant), le Conseil Municipal a adopté le budget supplémentaire de l'exercice 1994 dont les balances sont arrêtées comme suit :

Budget Principal

Dépenses

Excédent

Buagot I I morpui			
Recettes	178 090 781,39 F		
Dépenses	169 782 793,15 F		
Excédent	8 307 988,24 F		
Budget du Service des Eaux			
Recettes	12 766 583,59 F		
Dépenses	8 311 998,08 F		
Excédent	4 454 585,51 F		
Budget du Service Assainissement			
Recettes	33 318 008,65 F		
Dépenses	31 363 849,30 F		
Excédent	1 954 159,35 F		
Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées			
Recettes	222 371,14 F		

116 673,00 F

105 698,14 F

Budget du Service Forêts

 Recettes
 1 446 121,00 F

 Dépenses
 1 416 121,00 F

 Excédent
 30 000,00 F

Les excédents se montent globalement à 14 852 431,24 F.

c) Exercice 1994 - Ouverture de crédits au budget supplémentaire par décisions modificatives

Adopté à l'unanimité (11 Conseillers ayant voté contre, 3 s'étant abstenus).

 ${f d}$) Exercice 1994 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

e) Exercice 1994 - Emploi du crédit pour dépenses imprévues

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les virements de crédits nécessaires pour les opérations suivantes :

 réfection de la toiture et des chêneaux de la propriété 16 rue de Dole, urgents en raison des infiltrations occasionnées à la propriété voisine

50 000 F

. immeuble 3, rue Gustave Courbet Réfection urgente de la toiture

47 000 F

f) Exercice 1994 - Réduction de créances

Adopté à l'unanimité.

- g) Budget général Gestion active de la dette :
- $\mathbf{g_i}$) Recours à divers instruments de couverture du risque de taux Adopté à l'unanimité.

g₂) Bilan 1993

L'Assemblée Communale a donné acte du bilan des diverses opérations d'échange de taux qui se solde comme suit :

. produits financiers perçus	130 393 F
. intérêts versés	524 342 F
. commissions versées (pour échéances 1993)	107 742 F
	501 691 F
	301 091 F

h) Gestion de trésorerie :

\mathbf{h}_{1}) Exercice 1994 - Prêt de fin d'exercice

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le ou les contrats de prêt pour un montant maximum de 50 MF à réaliser avant le 31 décembre 1994.

h₂) Lignes de trésorerie pour l'exercice 1995

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de contracter deux lignes de trésorerie de 45 MF et 30 MF respectivement auprès de la Banque Indosuez et la Société Générale, et a autorisé M. le Maire à signer les contrats à intervenir.

5 - Transports urbains - Virement de crédit

Adopté à l'unanimité.

6 - Ressources budgétaires - Relèvement des tarifs, droits et redevances pour 1995

A l'unanimité moins 1 abstention, le Conseil Municipal a adopté le relèvement des tarifs, taxes et droits qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 1995.

7 - Citadelle de Besançon - Homologation des tarifs pour l'exercice 1995

A l'unanimité moins 11 abstentions, le Conseil Municipal a adopté la revalorisation et la modification de la structure des tarifs et droits d'entrée à la Citadelle comme indiqué ci-après :

	Tarifs au 1/07/1994	Tarifs au 1/01/1995	Tarifs au 1/07/1995	% Augmen- tation
1 - Tarifs individuels (augmentation du 1/7/1995)				
* Adultes (tarif normal)	30 F	30 F	40 F	33
* Adultes (tarif réduit) : - militaires, résidents villes jumelées, 16-18 ans - personnes âgées (+ 65 ans), familles nombreuses, handicapés, étudiants, abonnés CNMH	20 F	20 F 30 F	30 F 30 F	50
nandicapes, etudiants, abonnes CNMH	30 F	30 F	30 F	0
* Enfants - 6/9 ans	15 F	15 F	20 F	33
- 10/16 ans	20 F	20 F	20 F	0
2 - Abonnements annuels simples (instauration au 1/1/1995)				
* Adulte	-	120 F	120 F	nouveau
* Enfant	-	80 F	80 F	nouveau
* Famille	-	260 F	260 F	nouveau
3 - Tarifs groupes à partir de 25 personnes * Adultes (augmentation au 1/1/1995)	20 F	25 F	25 F	25
* Enfants non bisontins	15 F	15 F	15 F	0
* Enfants bisontins (avec compensation tarifaire de la Ville à la SEM)	0 F	0 F	0 F	-

8 - Abattoir des Tilleroyes - Fixation du taux de la taxe locale d'usage pour 1995

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de fixer le taux de la taxe locale d'usage pour 1995 :

- à 129 F/t si la subvention d'allégement du Fonds National des Abattoirs passe à 15 F/t,
 - à 114 F/t si cette même subvention est fixée à 30 F/t.
- **9 Exercice 1995 -** Taxe sur les spectacles Exonération générale et totale pour les manifestations sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de renouveler l'exonération générale et totale de cette taxe pour toutes les compétitions sportives qui se dérouleront sur le territoire de la commune jusqu'au 31 décembre 1995.

10 - Exercice 1995 - Marchés :

- a) de fournitures pour le service Bâtiment Appel d'offres
 Adopté à l'unanimité.
- **b)** Programme d'acquisition de véhicules neufs et d'occasion Appels d'offres Adopté à l'unanimité.
- c) de branchements d'égout Appels d'offres
 Adopté à l'unanimité.
- d) de branchements au réseau d'eau Appel d'offres
 - Adopté à l'unanimité.
- e) de fourniture de matériel en fonte ductile pour les travaux d'entretien et d'extension du réseau d'eau Appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

- **f) Station d'épuration de Port Douvot -** Déshydratation des boues et déphosphatation :
- f_1) Marché de fourniture de polyélectrolytes

Adopté à l'unanimité.

- ${f f_2}$) Marché de fourniture de produits de déphosphatation Adopté à l'unanimité.
- g) de fourniture de matériels électriques et de chauffage Appels d'offres Adopté à l'unanimité.
- h) de fourniture de signalisation verticale pour 1995 Appel d'offres
 Adopté à l'unanimité.

11 - Subventions:

a) au Centre Polyphonique de Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à cette association une subvention de 45 000 F destinée à financer un spectacle musical dans le cadre d'un projet d'animation culturelle mené sur le quartier des Clairs-Soleils.

b) dans le cadre du Fonds d'Aide à la Vie Associative à diverses associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 5 000 F aux associations suivantes :

- DECLIC
- AMITIE
- -CRE'ACT
- A VOL D'OISEAU
- Association Culturelle et Sportive des Turcs de Besançon.
- c) au secteur Jumelages et Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 4 500 F à l'ASPTT section natation pour l'accueil de 24 nageurs de TVER du 22 octobre au $1^{\rm er}$ novembre 1994,
- 6 000 F à l'Association Sportive des Sapeurs-Pompiers «Les Pajarnys» pour l'accueil de 23 pompiers de TVER du 12 au 21 septembre 1994,

- 4 532 F à l'Association Comté/Baltique/Amour pour le déplacement de 16 Bisontins à TVER du 30 juillet au 9 août 1994,
- 5 000 F au CISIA pour l'organisation des journées culturelles franccomtoises sur le thème «Pour la démocratie en Algérie» en novembre et décembre 1994.

d) exceptionnelle au Club Motonautique Franc-Comtois

A la majorité (3 Conseillers Municipaux ayant voté contre et 3 s'étant abstenus), le Conseil Municipal a décidé d'accorder au Club Motonautique Franc-Comtois une subvention exceptionnelle de 20 000 F pour la participation en 1995 d'un de ses membres aux Championnats de France, d'Europe et du Monde de jet-ski.

e) à l'Association pour la Reproduction du Plan Relief de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à cette association une subvention de 122 805,27 F correspondant au remboursement des frais engagés par elle pour l'installation du plan relief dans les locaux du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

f) Opération «Besançon nettoie ses façades» - Répartition de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Proposition d'attribution d'une subvention de 20 % dans le cadre des secteurs opérationnels				
Immeuble	Propriétaire ou mandataire	Devis	Taux	Subvention proposée
110, Grande Rue	Immobilière Comtoise	75 702 F	20 %	15 140 F
84, Grande Rue	M. AVOCAT Emile - 84 Grande Rue 25000 BESANÇON	122 882 F	20 %	24 576 F
4, rue de la Bibliothèque	Accueil de Saint-Maurice M. BETARD Michel 15 rue de Besançon 25320 MONTFERRAND LE CHATEAU	53 948 F	20 %	10 789 F
65, Grande Rue	SCI «Basilique» - 65 Grande Rue 25000 BESANÇON	47 396 F	20 %	9 479 F
7, rue Pasteur (façades rue Pasteur, place Pasteur, Grande Rue)	Cabinet BENOIT	173 773 F	20 %	34 754 F
22, rue de la Préfecture	M. GUERRIN - 3 rue Demange 78290 CROISSY SUR SEINE	126 693 F	20 %	25 338 F
4, Grande Rue	SCI PBM - 4, Grande Rue 25000 BESANÇON	67 898 F	20 %	13 579 F

Proposition d'attribution d'une subvention de 10 % dans le cadre des secteurs opérationnels				
Immeuble	Propriétaire ou mandataire	Devis	Taux	Subvention proposée
11, rue Renan	Mme ANTIGNY - Cidex 18 70140 MONTAGNEY	16 946 F	10 %	1 694 F
5, rue Richebourg 11, rue des Frères Mercier	AFUL Richebourg-Mayence	401 045 F	10 %	40 104 F
18, rue des Frères Mercier	Mme LOMBARDELLI 11 rue des Frères Mercier 25000 BESANÇON	36 447 F	10 %	3 644 F
18, place de la Révolution 99-11, rue Luc Breton	M. JACQUARD Pierre 9 rue des Armuriers 25110 BAUME LES DAMES	252 116 F 122 052 F	10 %	25 211 F 12 205 F
32 à 36, rue Proudhon 7 et 9, rue Cusenier	GESTRIM	577 522 F	10 %	57 752 F
Total général			274 265 F	

g) pour congrès

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une aide de 5 000 F au Comité Régional Olympique et Sportif pour l'organisation des deuxièmes assises nationales «profession sport» qui se sont tenues à Besançon les 22 et 23 octobre dernier.

12 - Accompagnement culturel de la réhabilitation de la Cité Brulard - Première phase - Attribution d'une subvention à l'Association d'Art Public ILO YARA

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à l'Association d'Art Public ILO YARA une subvention de 70 000 F destinée à la mise en place d'un projet d'accompagnement culturel de la réhabilitation de la Cité Brulard.

13 - Fonds d'Action Sociale - Recouvrement d'une subvention versée à la FRATE dans le cadre de la mise en place du Fonds d'Aide à la Vie Associative Adopté à l'unanimité.

14 - Secteur Animation - Formation - Emploi des Jeunes - Remboursement à la Ville par l'Association Sportive et Culturelle des Clairs-Soleils d'une subvention de 5 000 F accordée dans le cadre du Fonds d'Aide à la Vie Associative

Adopté à l'unanimité.

15 - Secteur Formation - Emploi des Jeunes - Nouvelle convention avec l'ARETE et avenants

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec l'ARETE une convention et les avenants à intervenir pour la mise en oeuvre de programmes d'actions qui s'inscriront dans le cadre de la politique d'intégration de la Ville et plus particulièrement dans le fonctionnement d'un Centre de Ressources et de Documentation pour l'Intégration (CREDI) qui sera installé dans les locaux municipaux.

Au titre de 1995, cette association percevra :

- 60 000 F pour le fonctionnement du CREDI
- 80 000 F pour le fonctionnement pour l'Interculturel
- 130 000 F pour le fonctionnement général.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER est intervenue pour signaler l'attitude du directeur du Centre Information Jeunesse vis-à-vis de la Ville de Besançon.

16 - Station Hydrominérale de la Mouillère - Centre de Rééducation

Fonctionnelle - Choix du concessionnaire - Adoption du contrat de concession

A l'unanimité, le Conseil Municipal a retenu la proposition de M. HELIAS et a autorisé M. le Maire à signer le contrat de concession à intervenir pour l'exploitation de cet établissement, du 1^{er} janvier 1995 au 31 décembre 2010.

La mission consistera à l'exploitation et à l'entretien de cet ensemble.

17 - Direction du Théâtre Municipal et direction de la saison lyrique et musicale - Contrat avec M. Didier BRUNEL

Après un large débat, le Conseil Municipal, à la majorité (2 Conseillers ayant voté contre et 8 ne prenant pas part au vote), a entériné le choix de la Commission de Délégation de Service Public qui a retenu la candidature de M. Didier BRUNEL pour assurer la direction du Théâtre Municipal et de la saison lyrique et musicale du 1^{er} septembre 1995 au 31 août 1998.

La Ville versera à M. BRUNEL une subvention d'un montant maximum de 4 000 000 F TTC par saison, versée en 2 tranches égales. Cette subvention sera indexée.

18 - Théâtre Municipal - Modification des bases de rémunération du personnel de salle

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

19 - Orchestre de Besançon - Demande de participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de l'exercice 1994

Adopté à l'unanimité (subvention DRAC de Franche-Comté : 50 000 F).

20 - Musée du Temps - Acquisition de montres contemporaines - Subvention du Ministère de la Culture et de la Francophonie - Encaissement et réaffectation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet d'acquisition de montres pour la somme de 36 050 F, sachant que le Ministère de la Culture et de la Francophonie participera à hauteur de 18 025 F au montant de la dépense.

21 - Centenaire du Cinéma - Adoption du projet - Demande de participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le programme des manifestations du Centenaire du Cinéma dont le coût global se chiffre à 1 110 040 F financés comme suit :

- Ville de Besançon

. participation 1994	221 500 F
. participation 1995	200 000 F
- DRAC Franche-Comté	
. participation 1994	60 000 F
. participation 1995	40 000 F
- Région de Franche-Comté	70 000 F
- Département du Doubs	40 000 F
- Participation des partenaires	163 900 F
- Droits d'entrée	314 640 F

22 - Plan Local d'Insertion Economique - Signature d'un protocole d'accord avec l'Etat - Création de l'Association «Le PLIE de Besançon» - Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Association

Dans le cadre de la politique sociale menée par la Ville, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. le Maire à signer avec M. le Préfet de Région, représentant de l'Etat, le protocole d'accord pour la mise en place du PLIE de la Ville de Besançon,
- a autorisé M. le Maire à créer l'Association «PLIE de Besançon», chargée de la gestion du dispositif,
 - a décidé le versement d'une participation de 250 000 F à cette structure,
- a désigné M. le Maire, qui sera Président de droit de l'association ainsi que Mmes VIEILLE-MARCHISET, DUFAY, MM. BARETJE, DAHOUI, PINARD et Mme CAMPBELL appelés à siéger à l'Assemblée générale ordinaire,
- a désigné M. le Maire ou son représentant Mme le Premier Adjoint, Mme DUFAY, MM. BARETJE, DAHOUI, PINARD et Mme CAMPBELL pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association.

23 - Contrat Enfance:

a) Prorogation du contrat passé avec la Caisse d'Allocations Familiales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de proroger d'un an à compter du 1^{er} janvier 1995 le contrat enfance qui lie la Ville à la CAF.

Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de cofinancement qui portera notamment sur les projets suivants :

- Maison Verte (participation CAF : 285 000 F Dépense Ville : 215 000 F)
- Centre de Loisirs sans Hébergement d'Antenne Petite Enfance (part CAF : 11 970 F Dépense Ville : 9 030 F)
- Etude des besoins pour redéfinir une politique de l'enfance (coût estimé : 100 000 F Prise en charge CAF : 50 %).
 - M. le Maire a été autorisé à signer le contrat à intervenir.

b) Renouvellement des conventions passées avec Antenne Petite Enfance, la Mutualité du Doubs et l'ARETE pour le fonctionnement d'une micro-crèche, d'un relais assistantes maternelles et d'un lieu d'accueil BAOBAB

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de renouveler les conventions passées avec les associations sus-énoncées et a autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

La subvention versée en 1995 à ces associations sera égale au montant de celle versée en 1994, majorée de la variation de l'indice INSEE des prix à la consommation des ménages urbains, série France entière, hors tabac entre le mois de décembre 1992 et décembre 1993.

Association ou organisme	Dépense Ville	Subvention CAF	Participation réelle Ville
Antenne Petite Enfance	522 007 F	297 544 F	224 463 F
Mutualité du Doubs	113 693 F	64 805 F	48 888 F
ARETE	147 126 F	83 862 F	63 264 F

c) Convention avec l'Association Maison Verte pour ouverture d'un lieu d'accueil et de rencontres pour les parents

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'Association La Maison Verte une subvention de 28 958 F pour l'exercice 1994 et 500 000 F pour l'exercice 1995, pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil et d'écoute pour les enfants et les parents dans les locaux de l'Hôtel Jouffroy.

En contrepartie, la CAF versera à la Ville 16 506 F pour 1994 et 285 000 F pour 1995.

24 - Stade des Prés de Vaux - Restructuration des vestiaires - Demande de subvention au Département

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet estimé à 184 000 F TTC. L'aide financière du Département sera sollicitée.

25 - Groupe scolaire impasse Granvelle - Approbation de l'avant-projet définitif

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé cet avant-projet définitif estimé à 26 000 000 F TTC

- a autorisé M. le Maire à lancer la poursuite des études, les appels d'offres à intervenir pour l'exécution complète des travaux,

- a décidé de solliciter l'aide financière de la Région et du Département.

26 - Voirie - Travaux d'investissement confiés à l'entreprise pour 1994 - Programme complémentaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé la modification du programme voirie 1994 (décidé par délibération du 11 avril 1994) qui consiste à remplacer le projet de l'avenue de Montjoux par celui du carrefour giratoire Torcols - Point du Jour.

27 - Construction d'un bâtiment au terminus CTB rue des Causses - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre et adoption de l'APS et poursuite des études

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet estimé à 2 500 000 F.

28 - Service des Eaux - Déplacement d'une canalisation le long de la RN 73 à Châteaufarine - Convention avec la Direction Départementale de l'Equipement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet de 136 746,43 F HT dont le financement sera assuré par la Direction Départementale de l'Equipement.

M. le Maire a été autorisé à signer la convention à intervenir avec cette administration, afin de permettre de régulariser le remboursement des travaux par l'Etat.

29 - Station de Chenecey-Buillon sur la Loue - Travaux de sécurisation du barrage de la prise d'eau - Construction d'une passe à kayak - Adoption de l'avant-projet

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté cet avant-projet estimé à 426 960 F TTC, pour lequel l'aide financière du Conseil Général sera sollicitée.

30 - Eglise St-Martin des Chaprais - Réfection de l'installation de chauffage - Modalités d'intervention de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé ce projet,

- décidé de confier aux services techniques la maîtrise d'oeuvre des travaux,
- décidé de verser à la Paroisse St-Martin des Chaprais une participation aux travaux de 50 000 F.

31 - Chauffage urbain de Planoise - Modification du contrat d'affermage - Avenant n° 7

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 7 au contrat liant la Ville à la COFRETH, prenant en compte certaines modifications liées à l'installation de la cogénération à la chaufferie de Planoise.

A l'issue, M. PINARD a attiré l'attention de l'assemblée sur la mise en examen fin octobre 1994, de M. HALBWAX, salarié fictif pendant plusieurs années de la COFRETH, filiale de la Lyonnaise des Eaux. Il a souhaité qu'il soit demandé à la Société COFRETH à laquelle la Ville est liée par contrat, de mettre tout en oeuvre afin de se faire rembourser par M. HALBWAX les salaires indûment perçus.

A la majorité (6 Conseillers ayant voté contre et 4 s'étant abstenus), le Conseil Municipal en a décidé ainsi.

32 - Dénomination de voies

A l'unanimité, le Conseil Municipal a dénommé :

- Rue des Hauts de Saint-Claude la voie partant du chemin des Torcols et desservant l'ensemble immobilier en construction
- Chemin de l'Orée du Bois la voie partant du chemin de Bonnay et arrivant chemin du Préventorium.

33 - Développement du Pôle Santé Jean Minjoz et de la zone d'activités Besançon - Franois - Approbation du schéma directeur

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le schéma directeur du pôle santé Jean Minjoz et de la zone d'activités Besançon - Franois qui se traduit par un plan de contraintes fixant :

- le développement de l'hôpital et la création de la faculté de médecine à l'ouest du CHU de part et d'autre de la zone de dollines existantes,

- la création d'un nouveau quartier d'habitation et d'activités se développant entre la zone hospitalière, la route de Franois (RD 11) et le bois de Franois,
- les nouveaux accès véhicules comprenant un accès ouest de l'hôpital et de la faculté à partir de l'échangeur de Châteaufarine,
- une liaison directe avec Planoise à destination des transports en commun, des cycles et des piétons,
 - une liaison avec Franois à aménager au-delà de la limite communale,
- une réserve pour la SNCF dans le cadre du développement des transports régionaux pour créer une halte ferroviaire à Planoise en liaison avec la CTB pour permettre de desservir plus facilement l'ouest de la ville par le rail,
- la recherche d'une maîtrise globale de l'énergie de cette zone par le développement du chauffage urbain
- la réalisation de zones d'activité et d'habitat avec la commune de Franois dans le cadre du Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest.

34 - Opération Vauban II - Bilan de clôture

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan de clôture de cette opération arrêté à la somme de 16 041 132,18 F,
- a approuvé l'avenant à la convention de concession prorogeant la concession jusqu'au 31 décembre 1994,
- a décidé d'encaisser au BS de l'exercice courant l'excédent de 170 484,39 F qui sera réaffecté dans le cadre de l'OPAH en cours, aux actions d'accompagnement social liées au relogement de personnes concernées par les opérations de réhabilitation.
- a donné quitus à la SEDD des missions qui lui ont été confiées au terme de la convention de concession.

35 - ZAC de Planoise:

a) Bilan annuel de l'opération d'aménagement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé :

- 1) Au niveau du bilan d'aménagements internes
- le bilan d'aménagement révisé au 31 août 1994 qui s'établit en dépenses et en recettes à 311 528 000 F TTC,
- les modalités de vente des terrains et d'application du droit de raccordement au chauffage urbain,
- le nouveau montant de l'engagement de la Ville de Besançon sur cette opération de $140\ 412\ KF,$
- la transformation de l'avance de 1 200 KF consentie pour l'opération d'aménagement au profit de l'immeuble de bureaux de la rue Picasso en fonds de concours,
- la prolongation jusqu'en 1998 de l'avenant à la convention de mission de la SEDD,
 - 2) Au niveau du bilan d'aménagements primaires
- le bilan d'aménagement révisé au 31/8/1994 qui s'établit en dépenses et recettes à 31 183 KF.
 - b) Bilan de clôture de l'immeuble de bureaux, rue Picasso

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé le bilan de clôture de l'opération arrêté à 20 864 437,96 F HT,
- approuvé le versement de la participation de la Ville de Besançon de 149 875,20 F à l'équilibre de l'opération,
- décidé d'acquérir au franc symbolique le local restant de 236 m² et le terrain destiné au stationnement de 295 m²,
- enregistré dans l'opération d'aménagement de la ZAC de Planoise tous les charges et produits au titre de cette opération de bureaux à compter de la date d'établissement du présent bilan de clôture,

- donné quitus à la SEDD de la mission qui lui a été confiée dans le cadre de la convention du 11 septembre 1981.
 - c) Révision du Plan et du Règlement d'Aménagement de zone Bilan de la concertation préalable Lancement de l'enquête publique

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à prescrire l'enquête publique préalable à l'approbation du plan d'aménagement de zone et du dossier de réalisation relatifs à la révision de la ZAC de Planoise.

36 - ZAC Louise Michel:

a) Aménagement des voiries extérieures avenue Louise Michel, rue Plançon - Première tranche de travaux

A la majorité (11 Conseillers s'étant abstenus, 3 ayant voté contre), le Conseil Municipal a approuvé le lancement de cette première tranche de travaux.

b) Opération d'aménagement :

b₁) Approbation du bilan révisé au 30 septembre 1994

A la majorité (11 Conseillers s'étant abstenus, 3 ayant voté contre), le Conseil Municipal a approuvé le bilan d'opération d'aménagement au 30 septembre 1994 portant les dépenses et les recettes à 46 325 KF, sans participation nouvelle à l'équilibre de l'opération.

b₂) Garantie de la Ville, à hauteur de 80 %, d'un emprunt de 13 000 000 F -Modification de la délibération du 8 novembre 1993

A la majorité (11 Conseillers s'étant abstenus, 3 ayant voté contre), le Conseil Municipal a décidé de garantir la ligne de trésorerie contractée par la SEDD auprès de la Caisse d'Epargne de Besançon et portée de 8 MF à 13 MF.

c) Centre d'Affaires La City :

 c_1) Bilan au 30 septembre 1994 de la réalisation et de la commercialisation de l'immeuble de bureaux BB1

A la majorité (3 Conseillers ayant voté contre, 12 s'étant abstenus), le Conseil Municipal a :

- approuvé le bilan de réalisation et de commercialisation de l'immeuble de bureaux BB1 arrêté au 30 septembre 1994 à la somme de 49 390 KF HT,
- fixé le montant de la participation de la Ville à 3 779 KF HT soit 4 481,894 KF TTC à régler sur deux exercices budgétaires,

- décidé de proroger d'un an la durée de l'ouverture de la ligne de trésorerie de 25 000 KF pour laquelle la Ville a accordé sa garantie par délibération du 9 novembre 1993 et autorisé M. le Maire à signer l'avenant au contrat de prêt à intervenir.
 - c_2) Avenant n° 4 à l'additif n° 1 au cahier des charges de concession pour la construction d'immeubles de bureaux et d'activités Gestion provisoire des locaux

A la majorité (3 Conseillers ayant voté contre, 12 s'étant abstenus), le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 4 à l'additif n° 1 au cahier des charges de concession, qui permettra à la SEDD d'assurer la gestion provisoire des locaux concernés pour une durée de 3 ans à compter de la signature de l'avenant.

La SEDD percevra de la Ville une rémunération correspondant aux frais administratifs et de gestion.

- 37 ZAC Saint-Laurent Diminution de la garantie bancaire de bon achèvement
 - A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé :
- la réduction de la garantie de bon achèvement de 4 700 000 F à 1 000 000 F,
- le Maire ou son représentant à signer l'acte administratif de cession des voiries pour classement dans le domaine public.
- **38 Cité Brulard -** Aménagements extérieurs Demande de subventions Modification de la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 1994

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté la seconde tranche de travaux correspondant à un investissement de 6 115 974 F $\rm HT$,
- a décidé de solliciter les subventions de l'Etat dans le cadre du plan de relance,
- a décidé de solliciter les subventions du Département et de la Région dans le cadre de leur politique de soutien aux actions entreprises dans les quartiers sociaux.

39 - OPAH Centre-Ville - Lancement de la consultation - Appel d'offres - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le principe d'une nouvelle OPAH sur le centre ancien,
- a décidé de lancer la procédure de consultation par appel d'offres pour l'équipe opérationnelle,
- a décidé de solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Département pour l'OPAH et l'équipe Animation.

40 - Affichage publicitaire - Réglementation - Groupe de travail

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de solliciter M. le Préfet pour la constitution du groupe de travail ayant pour objectif la modification de la réglementation de la publicité tendant à réduire le nombre de panneaux sur les secteurs sensibles de la Ville.

Participeraient à ce groupe de travail :

- . le Maire ou son représentant, l'Adjoint délégué à l'Environnement,
- . 3 Conseillers Municipaux titulaires : M. NACHIN, Mme CUENIN, M. REGNIER,
- . 3 Conseillers Municipaux suppléants : M. FUSTER, M. PIERLOT, Mme VIEILLE-MARCHISET,
- a décidé d'informer le District afin que les problèmes publicitaires d'entrées de ville soient analysés en liaison avec les communes limitrophes.
- **41 Domaine communal -** Ensemble immobilier 37 rue Battant Bail emphytéotique au profit de l'Amicale des Pêcheurs à la ligne et de pisciculture Adopté à l'unanimité.

42 - Immeuble communal 57, rue Romain Roussel - Cession à la Société Electro-Service GONCKEL

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de céder cet immeuble à la SARL Electro-Service GONCKEL au prix de 128 000 F,
- de rembourser pour ce montant le capital restant dû sur l'emprunt de financement de l'opération contracté auprès du Crédit Local de France.

43 - Rue des Tamaris - Aliénation aux Epoux BRIED d'un terrain communal Adopté à l'unanimité (cession de 459 m² pour une somme de 73 440 F).

44 - TGV Rhin-Rhône - Voeu du Conseil Municipal

Après avoir repoussé à la majorité (8 abstentions, 1 pour) une proposition de voeu présentée par M. NACHIN concernant cette même question, le Conseil Municipal, à la majorité (un Conseiller ayant voté contre, deux s'étant abstenus), a adopté le voeu suivant :

«Le projet de TGV Rhin-Rhône représente une impérieuse nécessité. Son enjeu est triple.

Un enjeu européen :

L'axe Rhin-Rhône constitue la voie naturelle la plus directe pour relier d'une part l'Allemagne et la Suisse aux régions méditerranéennes française et espagnole et d'autre part la Suisse à Paris.

Dans un souci d'aménagement du territoire à l'échelle de l'Europe, il est primordial de développer cet axe. Le TGV Rhin-Rhône a été reconnu dès 1990 comme «maillon d'intérêt européen» par la Communauté Européenne.

Un enjeu national:

Le TGV Rhin-Rhône permettra à notre pays de bénéficier de courants d'échanges nouveaux entre l'ensemble du monde rhénan et le monde méditerranéen.

Grâce à lui les relations transversales directes entre le Nord-Est de la France et l'axe méditerranéen deviendront aussi performantes que celles avec Paris.

Le TGV Rhin-Rhône est donc une chance pour aller vers un rééquilibrage de l'espace français.

Un enjeu pour nos régions :

Le TGV Rhin-Rhône offrira à l'Alsace, la Franche-Comté, la Bourgogne et Rhône Alpes un débouché à la fois sur l'Europe du Sud et sur celle du Nord.

Il multipliera les échanges entre ces régions et développera leurs atouts respectifs.

La capitale régionale ne saurait se désintéresser de l'évolution du réseau grande vitesse en Franche-Comté et la Ville de Besançon restera donc vigilante pour qu'une offre de desserte TGV soit proposée dans la région, en particulier dans le département voisin du Jura et dans le Haut-Doubs et que la liaison Sud en direction de Lyon soit étudiée rapidement.

* * * * *

Compte tenu de l'intérêt qui représente le TGV Rhin-Rhône, en termes d'aménagement du territoire, tant au niveau européen que national,

Compte tenu de son inscription au schéma directeur européen, en qualité de maillon-clé du réseau européen de trains à grande vitesse, et au schéma directeur national des liaisons ferroviaires à grande vitesse,

Compte tenu de l'enjeu essentiel que ce projet constitue pour notre ville, pour l'agglomération bisontine et pour notre région sur le plan de ses perspectives de développement économique,

Compte tenu des études préliminaires en voie d'achèvement de cette première phase, éclairées par une concertation sans précédent qui doit prendre en compte les revendications légitimes sans faire perdre de vue l'essentiel, à savoir la réalisation d'une liaison Rhin-Rhône.

Compte tenu de l'existence d'une convention de financement des études d'avant-projet sommaire par les trois régions concernées,

Compte tenu des déclarations du Premier Ministre faites à Dijon, en avril, et à Mulhouse, en mai lors du sommet franco-allemand, à propos du caractère prioritaire de la première phase du projet,

Compte tenu des prises de positions favorables des autorités suisses dans le cadre de la coopération transfrontalière,

Compte tenu des retards déjà pris et de la concurrence vive qui s'exerce entre un grand nombre de projets :

La Ville de Besançon demande instamment que les études d'avant-projet sommaire du TGV Rhin-Rhône soient engagées à l'issue de la consultation publique marquant l'aboutissement des études préliminaires dans les meilleurs délais».

45 - Affaires diverses - Questions orales

Question orale de M. VIALATTE sur la participation de la Ville au financement des travaux de rénovation du centre de long séjour de Bellevaux.

M. VIALATTE a interpellé M. le Maire sur la décision de la Ville de ne pas participer au financement des travaux de rénovation du centre de long séjour de Bellevaux.

M. le Maire lui a précisé que la Ville a aidé cet établissement dans la réalisation de ce projet puisqu'elle a renoncé à demander la création des 40 places de parkings prévues par la réglementation pour toute construction nouvelle.

Le coût de réalisation d'un parking souterrain se serait chiffré hors coût archéologique à environ 2 MF. De plus, M. le Maire a souligné que la Ville a renoncé à percevoir la taxe de compensation pour non-réalisation de parkings qui se chiffrerait pour cette opération à 800 000 F.

A toutes fins utiles, il lui a rappelé que le Conseil Général sollicité par la Ville pour des opérations semblables avait répondu par la négative.

La séance a été levée à 23 heures 30.

Hôtel de Ville, le 15 décembre 1994 Le Maire, Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché conformément à la loi, le 16 décembre 1994 Pour le Maire, L'Adjoint,